

RÈGLES SANITAIRES VALIDES POUR VENIR A LA RÉCRÉ

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 12 ANS



AVOIR UNE PREUVE DE VACCINATION

*Cycle vaccinal complet
+
Délai de 7 jours
après la deuxième injection*

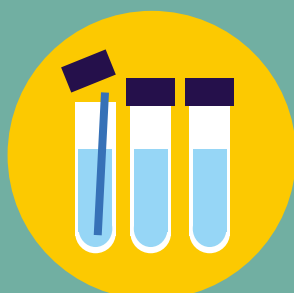


MASQUE OBLIGATOIRE SUR
L'ENSEMBLE DU PARC



AVOIR UNE PREUVE DE RÉTABLISSEMENT

*Test RT-PCR ou antigénique positif
de plus de 11 jours et moins de 6 mois*



AVOIR UNE PREUVE DE TEST
RT-PCR

*ou
Antigénique de moins de 24h
au moment du contrôle*

INFOS PRATIQUES

*Vous pouvez récupérer les preuves de test sur le portail SI-DEP
Vous pouvez récupérer les preuves de VACCINATION sur le portail de l'assurance Maladie
Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TOUSANTICOVID*

OÙ SE FAIRE TESTER ?



BREST.FR

VOUS TROUVEREZ UNE LISTE COMPLÈTE
DES POINTS DE DÉPISTAGES
SUR LE SITE BREST.FR

RUBRIQUE

**«OÙ ET COMMENT RÉALISER
UN TEST DE DÉPISTAGE ?»**

INFOS PRATIQUES

*Vous pouvez récupérer les preuves de test sur le portail SI-DEP
Vous pouvez récupérer les preuves de VACCINATION sur le portail de l'assurance Maladie
Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TOUSANTICOVID*